



Fonds de soutien à la médecine familiale

Termes de référence

Présentations scientifiques

But: Pour soutenir les membres du corps professoral qui souhaitent faire une présentation lors d'une conférence éducative provinciale, nationale ou internationale. Ce programme vise à promouvoir l'intérêt des membres du corps professoral pour la recherche et la diffusion de leurs résultats. Ce soutien dépend d'un retour sur investissement pour le Département de médecine familiale (DMF) et est déterminé par le Comité départemental du personnel enseignant (CDPE).

Recommandation : Le soutien aux présentations scientifiques se poursuit dans le cadre du Fonds de soutien à la médecine familiale jusqu'en 2028.

Termes de référence

- Les demandes de soutien pour les présentations scientifiques seront présentées à l'équipe des affaires professorales sur une base trimestrielle.
- Les demandes doivent clairement démontrer, par écrit, le retour sur investissement pour le DMF et doivent inclure un énoncé indiquant de quelle façon le soutien d'un(e) membre du corps professoral qui fait une présentation lors d'une conférence est lié aux objectifs professionnels du/de la membre du corps professoral. À la suite de la présentation, le/la membre de la faculté devra présenter ses résultats de recherche dans le cadre des séances scientifiques en médecine familiale ou de *Voice of the Community*.
- Les récipiendaires de ce financement pourraient être admissibles à un montant maximum de 1 000 \$ (CA) en soutien financier pour les frais d'inscription, les déplacements et l'hébergement. Cela s'applique à un présentateur par sujet.
- Le soutien peut être accordé pour un maximum de 2 réunions ou conférences pour un(e) seul(e) et même récipiendaire du financement entre 2023 et 2028.
- Une attestation de l'acceptation du résumé et de l'inscription à une conférence sera requise par le service des Finances avant de verser les fonds.
- Les candidats admissibles doivent occuper le rang de professeur(e) adjoint(e) ou un rang supérieur.

Veillez noter : Les attentes indépendantes sur le rendement du capital investi seront déterminées en consultation avec la directrice du Département et les membres du CDPE.